

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 29 Février 2008

L'an deux mille huit, le vingt neuf février à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT, M MAZEL et N. VERDIER.
Messieurs P. CREMER, C. DEJEAN, D. MOURGUES et R. VANDERPOTTE.

Etaient absents excusés : P. BOLLE pouvoir à E. JULIEN, et Y. JULIEN

Secrétaire de séance : M MOURGUES David.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du onze janvier deux mille huit.

Madame LAFONT Ginette fait part que lors de son intervention au dernier conseil, concernant les travaux de l'extension du cimetière, elle a donné son avis en précisant qu'elle souhaitait que la commune fasse un emprunt.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les conseillers présents lors de ce conseil qui signent le registre.

Ordre du jour :

1°/ Compte Administratif 2007 M 14

2°/ Compte Administratif 2007 M 49

3°/ Affectation du résultat

4°/ Questions diverses

1°/ COMPTES ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2007 M14

Sous la présidence d'Edmond JULIEN, maire, le conseil municipal examine les résultats articles par articles de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2007 qui s'établit ainsi :

| FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | Réalisation |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 21 574.66 |
| Chap. 012 | Charges de personnel | 25 096.18 |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 18 702.24 |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 3 060.00 |
| Chap. 68 | Dotations aux amortissements | 1 375.40 |
| TOTAL Dépense | | 69 808.48 |

| FONCTIONNEMENT - RECETTES | | Réalisation |
|----------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Chap. 013 | Produits de gestion courante | 627.30 |
| Chap. 014 | Atténuation de charges | 5 182.98 |
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 57 352.40 |
| Chap. 74 | Dotations, subventions | 24 483.00 |
| Chap. 75 | Autres produits de gestion courante | 2 964.52 |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 65.00 |
| TOTAL Recette | | 90 675.20 |

| INVESTISSEMENT - DEPENSES | | Réalisation |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| OP.020 | Achat de matériel | 2 161.27 |
| Op. 029 | Assainissement autonome | 5 869.85 |
| Op. 034 | Travaux bâtiment communaux | 6 924.69 |
| Op.038 | Réfection façades chapelle | 1 536.93 |
| Op.039 | Réfection murs d'enceinte | 27 797.67 |
| Op.042 | Fouilles chapelle | 12 022.00 |
| Op.043 | Déplacement poteau France Telecom | 1 147.57 |
| TOTAL | | 38 286.13 |

| INVESTISSEMENT - RECETTES | | Réalisation |
|----------------------------------|----------------------------|------------------|
| Op.029 | Assainissement autonome | 2 514.04 |
| Op.037 | Carte communale | 1 375.40 |
| Op.038 | Réfection façades chapelle | 1 668.60 |
| Op.039 | Réfection murs d'enceinte | 2 983.32 |
| Op.042 | Fouilles chapelle | 7 600.00 |
| Ofi | Opérations financières | 7 412.49 |
| TOTAL Recette | | 23 553.85 |

Les résultats de clôture sont présentés comme suit

| | CA 2006 | Réalisation 2007 | Total 2007 | Résultat cumulé |
|-----------------------|--------------|------------------|-------------|--------------------|
| Investissement | + 56 904.64 | Dép. 38 286.13 | - 14 732.28 | + 42 172.36 |
| | | Rec. 23 553.85 | | |
| Fonctionnement | + 60 038.48 | Dép. 69 808.48 | +20 866.72 | + 80 905.20 |
| | | Rec. 90 675.20 | | |
| Solde | + 116 943.12 | | + 6 134.44 | +123 077.56 |

**Résultat global de clôture de l'année 2007 sections confondues :
Excédent de 123 077.56 €**

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.
M JULIEN Edmond, laisse la présidence à Mme LAFONT Ginette, 1 ère adjointe, et sort de la salle.

Mme LAFONT Ginette, 1^{ère} adjointe au maire, indique que les résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Hors de la présence de M JULIEN Edmond, maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion du budget M 14 pour l'année 2007.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU 2007 M 49

Sous la présidence de M Edmond JULIEN, maire, le conseil municipal examine les résultats articles par articles de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif du service de l'eau 2007 qui s'établit ainsi :

| FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | Réalisation |
|---------------------------|------------------------------|------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 1 521.17 |
| Chap. 012 | Charges de personnel | 200.00 |
| Chap.66 | Charges financières | 1 080.75 |
| Chap.68 | Dotations aux amortissements | 8 813.00 |
| TOTAL Dépense | | 11 614.92 |

| FONCTIONNEMENT - RECETTES | | Réalisation |
|---------------------------|------------------------|------------------|
| Chap.70 | Ventes | 8 331.19 |
| Chap.77 | Produits exceptionnels | 7 200.00 |
| TOTAL Recette | | 15 331.19 |

| INVESTISSEMENT - DEPENSES | | Réalisation |
|---------------------------|------------------------------|-----------------|
| Chap.13 | Amortissement de subventions | 7 200.00 |
| Chap.16 | Emprunts | 1 189.43 |
| TOTAL Dépense | | 8 389.43 |

| INVESTISSEMENT - RECETTES | | Réalisation |
|---------------------------|----------------|-----------------|
| Chap.16 | Amortissements | 8 813.00 |
| TOTAL Dépense | | 8 813.00 |

Les résultats de clôture sont présentés comme suit

| | CA 2006 | Réalisation 2007 | Total 2007 | Résultat cumulé |
|----------------|-------------|------------------|------------|-------------------|
| Investissement | - 13 627.37 | Dep. 8 389.43 | + 423.57 | - 13 203.80 |
| | | Rec. 8 813 | | |
| Fonctionnement | 12 762.81 | Dép. 11 614.92 | + 3 916.27 | + 16 679.08 |
| | | Rec. 15 531.19 | | |
| Solde | | | | + 3 475.28 |

Résultat de clôture de l'année 2007 sections confondues :
Excédent de 3 475.28 €

M JULIEN Edmond, laisse la présidence à Mme LAFONT Ginette, 1 ère adjointe, et sort de la salle.

Mme LAFONT Ginette indique que les résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Hors de la présence de M JULIEN Edmond, maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion du budget M 49 pour l'année 2007.

3° / Affectation du résultat

Budget communal M14

Le maire indique que les résultats cumulé du CA 2007 sont les suivants :
 Fonctionnement : + 80 905.20 € Investissement : + 42 172.36 €.

Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2008 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation en investissement au compte 1068 de 40 000 € et report de l'excédent de fonctionnement au compte 001 de 40 905.20 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposer par le maire.

Budget de l'eau M49

Le maire indique que les résultats cumulé du CA 2007 sont les suivants :
Fonctionnement : + 16 679.08 € Investissement : - 13 203.80€.

Monsieur le maire propose de ne pas affecter au budget 2008 une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire d'affectation au budget de l'eau 2008.

Monsieur Christian DEJEAN interroge le Maire sur la période où aura lieu le transfert du service de l'eau au syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle.

Monsieur le maire indique que le transfert sera effectué quand les travaux concernant la liaison du réseau du SIAEP et de la commune seront terminés. Cette liaison sera faite par la mise en place d'un surpresseur au carrefour de la gare qui servira à alimenter le château d'eau de la 1ère tranche ainsi que la borne incendie du carrefour des pins.

4°/ Questions diverses

Réfection façades de la chapelle – Choix entreprise

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que suite aux devis reçus par les entreprises Genest et Soddec concernant la réfection des façades de la chapelle, la commission travaux souhaitait avoir plus d'informations sur le détail des devis. Mme D'Artigues, architecte, a pour cela communiqué un petit rapport après avoir obtenus des informations supplémentaires auprès des entreprises.

Le maire indique que les informations supplémentaires obtenues ne lui semblent pas suffisantes.

Il propose au conseil municipal de reporter le choix de l'entreprise après les élections municipales, et de prévoir une rencontre avec chaque entreprise, Mme D'Artigues, l'architecte, et le nouveau conseil municipal afin d'obtenir des précisions sur les devis.

Monsieur Pascal CREMER, président de la commission travaux, précise qu'il est difficile de traiter avec Mme D'Artigues, sachant qu'il est difficile, conformément au contrat qui nous lie de la contacter et d'obtenir des informations.

Personnel communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que chaque année pour Noël, un cadeau est remis aux employés municipaux.

De ce fait, comme chaque année, il a fait établir à MOURGUES Jacqueline, PUECH Loïc et SENEAL Magali, un bon d'achat de 50 € à valoir dans le magasin CORA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la remise à MOURGUES Jacqueline, PUECH Loïc et SENEAL Magali d'un bon d'achat de 50 € à valoir dans le magasin CORA à l'occasion de la fête de Noël, et autorise le maire à régler la facture correspondant à la commande de ces bons.

Urbanisme

Déclaration Préalable : Monsieur le maire fait part du dépôt du dossier de M MERY Patrice concernant la création d'un garage de moins de 20 m² attenant à son habitation. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Permis de démolir et de construire : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du dépôt du dossier de M NEUMAN John, concernant la démolition et la reconstruction à l'identique avec extension d'une maison. Il précise qu'en raison de l'état du bâtiment existant, au niveau des fondations, le propriétaire souhaite le démolir et le reconstruire à l'identique avec la récupération des pierres.

Le conseil municipal émet un avis favorable avec une observation au sujet des balustres de la terrasse qui doivent s'harmoniser avec le style du pays.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h15.